



BANQUE des
TERRITOIRES



Les échéances

Introduction

Les échéances

Introduction

Les contrats de prêts de la Caisse des Dépôts prennent effet dès leur retour signés à la direction régionale et après la contrôle de leur conformité. Les dates des échéances sont calculées à partir de la date d'effet du contrat et sont également conditionnées par la durée du préfinancement, le cas échéant.

Quelques exemples de calcul de dates d'échéances

→ Si votre prêt est à périodicité **annuelle et sans** préfinancement

Dates des échéances = dates anniversaire du 1er jour du mois suivant la date d'effet

→ Si votre prêt est à périodicité **annuelle avec** préfinancement

Dates des échéances = dates anniversaire de la date de fin du préfinancement

→ Si votre prêt est à périodicité **trimestrielle avec** préfinancement

Date de l'échéance = 1er jour du 3ème mois après la date de fin de financement

Les échéances

Comment s'effectue le règlement de l'échéance ?

NB. Ce paragraphe ne s'applique pas aux collectivités territoriales

- Vous êtes informé 20 jours avant la date du prélèvement correspondant à une échéance

Le prélèvement national a été remplacé par le prélèvement SEPA Direct Debit (SDD) depuis le 1er février 2014. Ce prélèvement est lié à l'existence d'un mandat que vous donnez à un créancier, l'autorisant à effectuer des prélèvements sur votre compte.

- **Le formulaire de mandat** vous est généralement envoyé en même temps que votre premier contrat de prêt. Par la signature de ce mandat, vous autorisez la Caisse des Dépôts à prélever sur le compte que vous avez désigné le montant des échéances de votre prêt.
- **A la signature des contrats suivants**, il vous sera simplement demandé de confirmer cette autorisation de prélèvement.
(Ou de demander la signature d'un nouveau mandat si vous avez changé de domiciliation bancaire dans l'intervalle ou si vous souhaitez que votre échéance soit prélevée sur un autre compte)

A noter Le mandat signé ainsi le contrat signé doivent parvenir à la Caisse des Dépôts dans le même temps.

Novembre 2018
banquedesterritoires.fr

 | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

